

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lorie-Anne Lepage

<https://www.cadre21.org/membres/d0a1c404fa186f267380fde0>

Date d'obtention : 2021-10-14 18:09:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto me permet de recueillir des informations concernant l'amorce, la nature des gestes posés et des images partagées, les intentions et l'étendue qui permettent de guider mon intervention. Effectivement, je ne vais pas intervenir de la même façon avec l'instigateur si c'était un acte impulsif ou un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais davantage en mesure de rassurer la victime et les témoins, car je connais le protocole et le processus dans lequel ils sont embarqués. De plus, je vais me sentir plus en contrôle de la situation, ce qui évitera de faire sentir à la victime que la situation me rend anxieuse, ce qui pourrait la rendre davantage inquiète de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention pour ne pas consulter les appareils électroniques pouvant contenir le résultat du Sexto. M'assurer avant d'intervenir avec l'instigateur si je fais face à un acte malveillant ou impulsif pour orienter à quel moment je consulte le service policier.